CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

DESCRIPTION DE TÂCHES

TITRE : Préposé aux patinoires extérieures

SERVICE : Parcs et Loisirs

SUPERVISEUR : Superviseur des installations récréatives

DIRECTEUR : Directeur des Parcs et loisirs

SOMMAIRE DES FONCTIONS

Sous la supervision du Superviseur des installations récréatives, le préposé aux patinoires extérieures est responsable de la préparation, de l'aménagement, du déneigement et de l'entretien des surfaces glacées extérieures. Il assure également la propreté du chalet de patinage et de la surveillance de patinoires extérieures réparties dans différents secteurs d'Alfred et Plantagenet.

Dans l'exercice de ses fonctions, il veille à offrir à la population des installations sécuritaires, accessibles, fonctionnelles et accueillantes tout en contribuant à la qualité des services municipaux et à l'expérience positive des usagers.

La période d'emploi s'étend approximativement de la mi-décembre au 1er mars. L'horaire est variable et dépend des conditions météorologiques ainsi que des besoins opérationnels de la municipalité.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

1. PROGRAMME / SERVICE

Préparation et entretien des patinoires

- Veiller à maintenir la qualité de la glace en déneigeant la surface et en faire l'entretien régulier, notamment en l'arrosant en dehors des heures d'ouverture selon les besoins et la formation reçue;
- Utiliser divers équipements motorisés, machines et outils nécessaires pour l'entretien des patinoires, installations et infrastructures municipales;

- Signaler au Superviseur des installations récréatives tout accident, toute blessure, tout dommage, tout bris d'équipement ou toute préoccupation en matière de santé et de sécurité;
- Maintenir l'inventaire de l'équipement et signaler tout problème au Superviseur des installations récréatives ;
- Assurer l'entretien, la propreté et la réparation mineures des installations de la patinoire;
- Effectuer l'entretien général de la patinoire et des installations en dehors des heures d'ouverture;
- Utiliser l'équipement appropriés pour déneiger les surfaces;
- Signaler toute anomalie, tout bris d'équipement ou toute situation nécessitant une intervention.

Au chalet de patin

Taches reliées à l'ouverture

- Arriver à la patinoire avant l'heure officielle d'ouverture prévue afin de préparer les installations pour l'accueil du public ;
- Déverrouiller le chalet de patin et retirer les barrières de sécurité ou le grillage de protection, selon le cas ;
- Allumer l'éclairage intérieur du chalet de patin ;
- Mettre en marche l'enseigne lumineuse « Ouvert »;
- Effectuer une inspection visuelle complète de la patinoire incluant la surface de glace, bandes, barrières et les accès afin de s'assurer que les installations sont sécuritaires pour les usagers ;
- Inspecter l'état de la surface de glace et retirer toute accumulation de neige, de glace, de débris ou tout autre danger, au besoin ;
- S'assurer que les escaliers, rampes, entrées, allées et zones environnantes sont sécuritaires et exempts de neige ou glace pouvant présenter un risque ;
- Vérifier que tout l'équipement et les fournitures nécessaires sont disponibles et en bon état de fonctionnement, notamment les pelles, grattoirs, produits d'entretien et la trousse de premiers soins ;
- Placer les pelles et tout autre équipement requis aux endroits désignés pour l'usage et opérations courants ;

- Vérifier la propreté générale du chalet de patin et des installations sanitaires et effectuer un nettoyage requis, au besoin ;
- S'assurer que les thermostats des toilettes des hommes et des femmes sont réglés à la température prescrite ;
- Vérifier que l'horaire d'ouverture, les règlements de la patinoire et les consignes de sécurité sont affichés de façon visible pour les usagers ;
- Ouvrir officiellement la patinoire à l'heure prévue et assurer une présence active afin de surveiller les installations durant les heures d'opération ;
- Fournir de l'information et de l'assistance aux usagers et veiller au respect des règlements, de l'horaire et des périodes réservées au patinage libre et au hockey ;
- Signaler au superviseur des installations récréatives toute préoccupation liée à la sécurité, tout besoin d'entretien, tout bris d'équipement, tout incident ou toute autre situation nécessitant une intervention.

Tâches reliées à la fermeture

- Déposer les objets trouvés dans le bac prévu à cette fin sur le comptoir ;
- Verrouiller la porte Ouest avec la clé Allen désignée ;
- Ramasser les pelles et tout autre équipement laissés à l'extérieur et les ranger dans le chalet de patin ;
- Ramasser et jeter tout déchets et débris se trouvant autour de la patinoire, dans les aires environnantes et à l'intérieur du chalet de patin ;
- Effectuer l'entretien quotidien des installations sanitaires, notamment en vidant les poubelles, en balayant le plancher, en nettoyant et en s'assurant que les comptoirs sont propres et bien ranger ;
- Veiller à ce que le chalet de patinage et les installations soient laissés dans un état propre, ordonné et accueillant ;
- Éteindre tous les éclairages intérieurs et extérieurs, selon le cas ;
- Verrouiller la porte d'entrée principale et confirmer que les installations sont adéquatement sécurisées avant de quitter les lieux.

Autres

- Respecter en tout temps les normes de santé et de sécurité au travail, les politiques et procédures municipales, ainsi que les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ;
- Exécuter toute autre tâche connexe requise afin d'assurer le bon fonctionnement des installations et des activités du Service des parcs et loisirs ;

- Signaler les besoins d'entretien et les réparations mineures afin de contribuer au maintien des installations, des équipements et des infrastructures dans un état sécuritaire et fonctionnel ;
- Accueillir les visiteurs, répondre à leurs demandes de renseignements et leur offrir l'assistance requise ;
- Surveiller les installations récréatives et les espaces publics, contrôler les accès au besoin et promouvoir la sécurité des usagers, des employés et des biens municipaux ;
- Veiller à la propreté, à l'ordre et à la sécurité des lieux en tout temps ;
- Administrer les premiers soins de base aux usagers blessés, conformément à la formation reçue et aux procédures établies ;
- Signaler au superviseur, sans délai, tout incident, accident, comportement inapproprié ou situation présentant un risque pour la santé et la sécurité.

2. RESSOURCES HUMAINES

Aucune.

3. RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucune

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

- Les ressources matérielles sont fournies par la municipalité: tuyaux d'arrosage, pelles, sacs à ordures, produits nettoyants, grattoirs, trousse de premiers soins, essence et réparation des souffleuses etc.
- L'employé est responsable du matériel et de l'équipement qui lui sont assignés par son superviseur et il doit veiller au fonctionnement sécuritaire et à l'entretien de ces équipements.
- Le titulaire devra assurer la confidentialité de tous les documents qui lui sont transmis conformément aux lois, règlements et politiques en vigueur.

HABILITÉS ET EFFORT

5. CONNAISSANCES / EXPÉRIENCE

- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- Détenir un mois d'expérience dans le domaine, un atout;
- Détenir un permis de conduire valide, de classe « G », un atout;

- Certifié Premiers Soins RCR;
- Être ponctuel et disponible pour horaire variable à l'extérieur en hiver;
- Excellente aptitudes organisationnelles et capacité à travailler de manière autonome avec une supervision minimale;
- Souci du service à la clientèle, entregent; et dynamique;
- Bonnes compétences en communication orale et écrite dans les deux langues officielles;
- Excellente condition physique et capacité à travailler efficacement à l'extérieur dans diverses conditions climatiques hivernales;
- Démonter un grand sens des responsabilités et un engagement à accomplir un travail d'une grande qualité;
- Faire preuve de débrouillardise, d'autonomie, de fiabilité et de flexibilité afin de s'adapter aux besoins opérationnels changeants;
- Posséder les habiletés manuelles et les aptitudes pratiques requises pour effectuer les tâches assignées et utiliser de façon sécuritaire et efficace une variété d'outils manuels, d'équipements motorisés et d'entretien;
- Être disponible à travailler selon un horaire variable, incluant les soirs, les fins de semaine et les congés fériés selon les besoins opérationnels de la municipalité;
- Posséder une expérience en entretien de patinoire extérieure ou en entretien général (un atout);
- Respecter les règles de sécurité, notamment le port de crampons en tout temps sur les surfaces glacées.

6. EFFORTS PHYSIQUE ET MENTAL

Ce poste exige des efforts et aptitudes physiques à effectuer des tâches manuelles et à travailler à l'extérieur.

- Périodes de concentration mentale occasionnelles et de courte durée.
- Exigences physiques :
 - Capacité de soulever, transporter, pousser et tirer des matériaux, des outils et des équipements pesant jusqu'à 50 livres ou plus.
 - Capacité de rester debout, marcher, se pencher, s'agenouiller, s'accroupir et à monter des escaliers et des échelles.
 - Capacité à effectuer de façon sécuritaire des tâches physiquement exigeantes tout en maintenant un bon niveau de productivité et en respectant les normes de santé et de sécurité.

7. JUGEMENT

Le travail est effectué sous la supervision du Superviseur des installations récréatives, conformément aux règlements municipaux ainsi qu'aux normes de santé et sécurité et de protection de l'environnement.

Le titulaire exerce son jugement :

- En veillant au respect des règlements, des politiques et les procédures en vigueur pour les usagers;
- En s'assurant que les usagers respectent les consignes de sécurité du site ainsi que les normes établies;
- En intervenant de façon appropriée afin de prévenir les situations à risque et de maintenir un environnement sécuritaire pour tous.

8. APTITUDES INTERPERSONNELLES

Le titulaire devra démontrer des aptitudes interpersonnelles pour interagir avec son supérieur immédiat, les collègues de travail et le public.

Communiquer avec:

INTERNE :

- Contacts réguliers avec le superviseur des installations récréatives, des personnes dans l'organisation et dans le Service;

EXTERNE :

- Contacts avec des personnes de l'extérieur, la clientèle desservie et le public.

CONDITIONS DE TRAVAIL

9. ENVIRONNEMENT

Le travail s'exerce à l'extérieur dans un contexte météorologique variable pouvant parfois atteindre des conditions extrêmes notamment des températures basses, de fortes précipitations, des vents violents et d'autres conditions climatiques imprévisibles (neige, froid, intempéries, humidité). Le titulaire du poste s'engage à prendre toutes les précautions appropriées et nécessaires pour respecter l'ensemble des procédures applicables en matière de santé et sécurité afin d'assurer la sécurité de tous malgré ces conditions.

10. CONTRÔLE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

Durant la saison hivernale, le titulaire est appelé à travailler des quarts de travail irréguliers, selon les besoins opérationnels.

Saison hivernale (novembre à mars)

- Période de *glace* pour les patinoires : horaire variable selon les besoins opérationnels incluant une rotation de quarts de travail de jour et de nuit.

Les heures de travail correspondent aux heures de préparation, d'entretien et d'ouverture des patinoires. L'horaire d'ouverture des patinoires dépend des conditions atmosphériques (jusqu'à 7 jours par semaine).

Lieu de travail : Point d'attache est l'Hôtel de ville de Plantagenet, situé au 205 vielle route 17, Plantagenet, ON K0B1L0. Toutefois, le travail se fait sur une des cinq (5) patinoires du Canton (Alfred, Curran, Lefaivre, Plantagenet et Wendover).

Note : La rédaction de ce document a été réalisée en utilisant le genre masculin uniquement dans le but d'alléger le texte. Il est convenu que tous les genres sont partie intégrante de ce document.